



De : SOS homophobie [mailto:sos@sos-homophobie.org] Envoyé : lundi 5 novembre 2018 11:11

Objet : [SOS h] Agression de deux étudiantes lesbiennes dans le RER A en février 2018 : SOS homophobie sera partie civile lors du jugement prévu le mardi 6 novembre à 11 heures au tribunal pour enfants de Pontoise

Aggression de deux étudiantes lesbiennes dans le RER A en février 2018 : SOS homophobie sera partie civile lors du jugement prévu le mardi 6 novembre à 11 heures au tribunal pour enfants de Pontoise

Le 9 février 2018, Laurie et Marie, deux étudiantes en couple, rentrent de leurs cours par le RER A. Dans le train, elles se font prendre à partie par un groupe de jeunes. Une jeune fille mineure commence à lancer des insultes lesbophobes : "ce sont de sales lesbiennes". Un jeune homme les traite de "sales putes", de "sales lesbiennes", leur demande si elles "veulent baiser ?". Il écrase une boule de neige dans la figure de l'une d'elles, lui tire les cheveux et veut la frapper. Une des deux victimes tente de se défendre à l'aide d'un aérosol qu'elle porte tout le temps sur elle. Grâce à l'intervention rapide de la police, les agresseur.e.s sont arrêté.e.s directement à la sortie du quai du RER A à Conflans-Sainte-Honorine. Les deux victimes sont extrêmement choquées par cette agression. SOS homophobie, qui s'est constituée partie civile dans cette affaire, est aux côtés de Laurie et Marie. L'association salue leur courage. Le caractère lesbophobe de l'agression devra être retenu et les auteur.e.s de l'agression puni.e.s. L'association sera représentée lors de l'audience qui se tiendra ce mardi 6 novembre à 11 heures au tribunal pour enfants de Pontoise. L'affaire de Laurie et Marie est emblématique des violences commises à raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre contre les personnes LGBT+ : gratuites et quotidiennes, elles empêchent de nombreuses personnes LGBT+ d'avoir une vie sûre et de vivre et aimer librement comme tout citoyen.n.e. Les violences homophobes et transphobes se multiplient et sont en augmentation. Le 30 octobre 2018, lors d'un déplacement chez SOS homophobie, le Ministre de l'Intérieur a déclaré que les agressions physiques et sexuelles sur les 9 premiers mois de 2018 par rapport à la même période de 2017 ont augmenté de 15,5%. Selon le Rapport sur l'homophobie 2018 de SOS homophobie, 1 personne lesbienne se fait agresser physiquement tous les 10 jours et 1 personne LGBT+ se fait agresser tous les 3 jours. Les agressions contre les personnes LGBT+ ne doivent pas se banaliser et doivent cesser. Les pouvoirs publics doivent prendre des mesures fortes pour faire reculer structurellement l'homophobie et la transphobie dans la société française. Les mots du Président de la République et le déplacement de la Garde des Sceaux, du Ministre de l'Intérieur et de la Secrétaire d'Etat en charge de la lutte contre les discriminations chez SOS homophobie aux côtés des associations sont un signal clair et fort de la volonté des pouvoirs publics d'agir. Les premières mesures annoncées le mardi 30 octobre 2018 (plaintes en ligne, circulaire pénale générale rappelant les dispositifs existants...) apparaissent néanmoins très insuffisantes et sans commune mesure avec les enjeux, alors que les dernières enquêtes de victimation estiment que 565 000 agressions homophobes sont commises chaque année en France, pour une population de LGBT+ évaluée à 4,1 millions de personnes. Les mesures gouvernementales devront être complétées. SOS homophobie sera représentée dans cette affaire Maître Charlotte Efaty, avocate au barreau de Paris. Contact presse : Jean-François Connan, responsable de la Commission Soutien juridique de SOS homophobie: 06.12.89.88.03.
